

Testament de Jehan de Monceaux, au profit des pauvres de l'hospital du 27 septembre 1571.

Titre d'une pension de cinq livres, fait par Claude de Rancé et Jeanne Gayant, sa femme, du 15 février 1575.

Testament de Pierre de Monceaux, du 14 février 1578.

Constitution de pension par Humbert Mabiez, de trois escus d'or à l'hospital, l'an 1581.

Liste des personnes qui ont légué aux pauvres, pendant la contagion de l'an 1586.

Testament de Pierre de Monceaux, bourgeois de Villefranche, qui fait plusieurs légats à l'église et aux pauvres, païables annuellement par les recteurs de l'hospital, assignés sur une terre appelée la Thibaude, située aux Garets, et le 14 février 1598.

Testament de Benoist Corniz, au profit de l'hospital de Villefranche, du 17 décembre 1601.

Constitution de pension faite par M. Antoine Guipier, procureur, au profit des pauvres, du 9 décembre 1602.

Legs de mil escus, fait par Pierre Fabry, aux pauvres des hospitaux de Villefranche, du mardy penultiesme jour du mois de may 1606. (En marge :) Expédié au terrier des pauvres des hospitaux de Villefranche.

Testament de feu noble Poncetou, seigneur de Francheleins, en 1610.

Donation au profit des pauvres de Villefranche par Leonarde Pelletier, vefve de Claude Rollet, de dix livres tournois, du 11 février 1632.

Quittance de 50 livres, passée par M^e François Damiron, recteur des pauvres et des hospitaux, à Toussaint de la Praye, héritier de Saint-Jean-de la Praye, à cause du légat fait aux dits pauvres du 20 novembre 1636.

M^e François de Nanton, par son testament du 30 avril 1623, lègue la somme de « six vingt escus par chascun an, à six pauvres enfants orphelins ¹ ».

Vers la fin du seizième siècle, l'administration de l'hôpital de la ville, qui était, depuis 1456, partagée entre les échevins et le procureur des pauvres, subit une nouvelle transformation. De grands abus régnaient partout dans l'administration des hôpitaux; ils avaient été signalés par les papes et par les conciles; les rois voulurent y porter remède. Un édit donné à Fontainebleau, en 1561, par Charles IX, et rédigé par le chancelier Michel de L'Hôpital, expose en termes énergiques la gravité du mal.

« Après avoir été dûement informé que les hôpitaux et autres lieux pitoyables de nostre royaume ont été cy-devant si mal administrés que plusieurs à qui cette

¹ Archives communales, BB 5.